

*valiers, Grands Templiers d'une ville de Massachusetts. E. U.* Ces messieurs étaient en visite aux vénérables Templiers de Montréal. Notre confrère du *Daily Witness* les proclame comme de zélés apôtres de la tempérance. Quand je les vis ils venaient de dîner à l'Hôtel Ottawa; ils se rendaient à l'Hôtel-de-ville pour recevoir les félicitations de nos autorités municipales: quatre de vos édiles les ont complimentés sur leur bonne tenue. Parmi les Templiers Montréalais qui les accompagnaient, j'ai remarqué entr'autres, votre entreprenant concitoyen, M. Angelo Gianelli, propriétaire de deux de nos plus populaires restaurants le *Cosmopolitan* et le *Delmonico*, et l'heureux inventeur du *Royal Italian Bitters* et *John Dougall Punch*.

Je suis forcé de terminer subitement ici: la malle part à l'instant. Je continuerai mon récit au prochain numéro. Veuillez agréer etc., etc.  
SIMÉON SÉRIEUX.

# PROCLAMATION DU DOGME DE L'INFAILLIBILITÉ.

Rome, 13 juillet.

Aujourd'hui, au Concile Œcuménique, le dogme de l'Infaillibilité a été adopté par un vote de 450 contre 88.

Rome, 13 juillet.

Le vote sur le dogme de l'Infaillibilité se partage ainsi, 450 pour, 88 contre, 62 avec réserves.

## NOUVELLES DE LA RIVIERE ROUGE.

Fort Garry, 24 juin 1870.

Le Rév. M. Ritchot, un des délégués du Canada, sur avis du gouvernement provisoire, a fait devant l'assemblée législative dûment convoquée, le rapport de sa mission à Ottawa. A la fin de son rapport, tous les membres de l'assemblée, lui firent un remerciement très cordial, sur la manière courageuse et habile avec laquelle il s'était acquitté de son importante mission.

Il fut alors unanimement résolu par l'assemblée, au nom du peuple, que l'acte de Manitoba serait accepté comme satisfaisant, et que la contrée entrerait dans le *Dominion* aux conditions spécifiées dans l'acte de Manitoba et de Confédération. Cette conclusion mit dans le cœur de tous la joie et l'enthousiasme.

**MANITOBA.**—Nous extrayons ce qui suit du dernier rapport des Directeurs de Compagnie de la Baie d'Hudson:

Le gouvernement canadien ayant effectué ce qui semble être un règlement satisfaisant de la question de la Rivière Rouge, a payé le montant stipulé de 300,000 louis sterling et a accepté la responsabilité d'administrer le territoire que la Compagnie a cédé.....

La somme de 300,000 louis sterling payé par le gouvernement canadien est maintenant entre les mains de la Compagnie et fait partie de la balance du comptant.

## NOUVELLES DE QUÉBEC.

M. T....a apporté de France les dernières facéties à la mode. En voici une que je vous envoie sous toutes réserves que de droit.

2. Quelle est la différence entre une couturière et un lord anglais.

R. Une couturière *s'pique* les doigts et le lord anglais *speaks l'anglais*.

Mais pourquoi importer de France lorsque la production canadienne suffit à la consommation? Faites le tour des bureaux du gouvernement ou de rédaction tous nombreux à Québec et vous en moissonnez en quantité. Un exemple entre mille.

M. D... de Montréal frappe à la porte de son ami M... Ils sont unis depuis longtemps par les liens de l'amitié et du calembourg. Ils en ont fait de toutes les sortes, de toutes les qualités. Ils se vengent cruellement, chaque fois qu'ils se retrouvent, de la destinée qui les a séparés. Il faut voir alors avec quel plaisir ils se livrent à leur passion pour le calembourg.

M. D... était fatigué... M... vient, rien de plus pressé que de lui offrir un verre de bière.

—Sans doute, répond D..., tu sais bien que je ne puis pas plus me passer de bière pendant ma vie qu'après ma mort.

—Après un pareil tour de force, s'écrie M... courons chez la force.

Je dois vous dire qu'ils en font de meilleurs, mais il faut songer qu'ils ne s'étaient pas vus depuis un an.

UN COLLECTEUR.

**CONCILE.**—Dans les dernières délibérations du Concile, Mgr. Lynch, archevêque de Toronto, a pris la parole en faveur du dogme de l'Infaillibilité et Mgr. Connolly, archevêque d'Halicarnasse, contre.

**DISTINCTION.**—Nous apprenons avec plaisir que l'Hon. M. Langevin a été nommé Commandeur de l'Ordre de St. Grégoire.

**MGR. TACHÉ.**—Sa Grandeur Mgr. Taché est arrivé le 11 courant à six heures d'Ottawa. Il a été reçu à la gare par M. le juge Coursol dont il est l'hôte.

**M. ARCHIBALD.**—L'hon. M. Archibald partira tout prochainement pour le Nord-Ouest. Il accompagnera l'arrière garde de la force militaire commandée par le Colonel Wolseley et fera son entrée dans le territoire avec les troupes. Le nouveau Gouverneur de Manitoba est actuellement à Montréal.

M. l'abbé Plinguet, curé de l'Île Dupas, et M. l'abbé Poulin, curé de Ste. Philomène, s'embarqueront samedi prochain à Québec, à bord du *Peruvian* pour l'Europe. Ces deux Révds. messieurs se rendront jusqu'en terre sainte.

**ADMISSION A LA PRATIQUE.**—Les messieurs dont les noms suivent ont été admis, après un sévère examen, à pratiquer comme avocats: MM. Langelier, Daoust, St. Pierre, Vaillancourt, Monck, Darby, Richer, Lareau, DeBlois et Lanctôt.

**EXAMEN.**—M. Alphonse Toupin a été admis à l'étude du droit.

Quelqu'un lisait devant une actrice une Histoire de Louis-Philippe, dans laquelle se trouvait cette phrase: Il se fit chasser de la France.

—S'il se fiche assez de la France, dit la dame, la France ne se fiche pas mal de lui.

## L'HOTEL DE NIORRES.

XVII.—L'avenue de la Reine—(Suite.)

—Je n'ai pas le loisir de vous accorder cette entretien! répondit-il.

—Monsieur, il le faut, je le répète!

—Oui, il le faut, ajouta le vicomte avec impatience, car si, d'une part, nous avons le droit de vous demander la cause du refus qui nous a été fait d'être reçus dans votre maison; de l'autre nous avons le droit également, et ce droit c'est notre amour qui nous le donne, de veiller sur Blanche et sur Léonore et de les préserver de la mort suspendue sur leur tête!

—Monsieur! dit le conseiller avec une violence extrême.

—Nous savons tout! se hâta d'ajouter le marquis. Un hasard nous a révélé ce matin même l'horrible vérité, c'est pourquoi, monsieur, il faut que nous vous parlions sur l'heure!

Le conseiller était redevenu parfaitement maître de lui-même.

—J'ignore ce que vous voulez dire, répondit-il, et je ne comprends pas l'insistance que vous mettez près de moi...

—Quoi! vous refusez de nous entendre? s'écria le vicomte.

—Je refuse, messieurs, car les affaires de ma famille me concernent seul.

Le vicomte et le marquis se regardèrent, le conseiller fit un pas en avant pour s'éloigner.

M. d'Herbois le toucha doucement au bras.

—Je vous répète, monsieur, dit-il d'une voix tremblante d'émotion, que nous savons tout, que nous aimons Blanche et Léonore, que la mort qui est entrée dans votre maison les menace sans doute toutes deux et que nous sommes résolus à tout faire pour leur éviter un danger aussi imminent. Le temps presse, l'heure fatale peut sonner à chaque instant, il faut, monsieur, que vous vous rendiez à nos desirs. D'ailleurs, on n'a conduit pas ainsi deux hommes de naissance, deux officiers du roi de France et, si ce n'est pas assez de ces titres pour avoir droit à la faveur que nous sollicitons, j'ajouterai que c'est au nom de la *Madone de Brest* que nous exigeons de vous un entretien immédiat.

M. de Niorres était pâle, mais en écoutant la dernière partie de la phrase prononcée par le marquis, il était devenu livide.

—La *Madone de Brest*! balbutia-t-il.

—Oui, répondit nettement M. d'Herbois.

Le conseiller courba la tête et un tremblement convulsif agita tout son être.

—Je suis prêt à vous entendre, messieurs, dit-il d'une voix presque éteinte.

Le marquis lança un regard étincelant au vicomte.

—Cette avenue est peu propice à l'entretien que nous allons avoir, dit M. de Renneville. Vous plairait-il de gagner les bois qui entourent Trianon. Là, nous serons libres et ne craignons en aucune façon les oreilles indiscrettes.

Monsieur, prenez mon bras, dit vivement le marquis en remarquant l'émotion extrême qui anéantissait les forces du vieillard.

Et, saisissant le bras du conseiller, il le passa sous le sien avec un empressement respectueux et sans que M. de Niorres opposât la moindre résistance.

—La *Madone de Brest*! répétait-il en se parlant à lui-même, oh! mon Dieu! vous qui avez été témoin du repentir, n'aurez-vous donc pas pitié du coupable et laisserez-vous éternellement le châtimement suspendu sur sa tête?

Le marquis entraînait doucement le vieillard. Le vicomte marchait de l'autre côté de M. de Niorres. Tous trois se dirigeaient vers la grille donnant sur l'avenue de Trianon, mais aucun d'eux ne remarqua le grison qui avait jusqu'alors suivi le conseiller au parlement et qui, laissant entre lui et les trois personnages une distance convenable, les suivait encore en longeant les arbres qui bordaient la route et en se dissimulant avec soin derrière leurs troncs noueux.

## XVIII.—La place d'Armes.

Le château de Versailles est, chacun le sait, bâti sur le point le plus élevé de la ville. En avant s'étend la vaste place d'Armes, de laquelle partent trois longues avenues formant l'éventail.

La première, arrivant en ligne droite vis-à-vis du palais, traversant la ville dans la direction de l'est à l'ouest et la divisant en deux parties égales, se nomme aujourd'hui, et se nommait également durant le siècle dernier, l'avenue de Paris.

La seconde, à droite, est l'avenue de Saint-Cloud, traversant le quartier Notre-Dame, la partie la plus neuve de la ville.

La troisième, à gauche, d'étendue moindre que les précédentes, se nomme l'avenue de Sceaux.

Dans l'espace qui sépare ces deux avenues de celle de Paris, à leur débouché même sur la place d'Armes, s'élèvent deux bâtiments vastes, bien construits, d'apparence grandiose, et qui sont occupés à l'heure où nous écrivons ces lignes, l'un par des escadrons de cavalerie, l'autre par un régiment d'artillerie de la garde; mais en 1785, ces deux bâtiments ayant conservé la destination pour laquelle ils avaient été primitivement créés, étaient désignés sous les noms de: les *grandes et les petites écuries*.

Bâties par Mansard, en 1679, ces deux dépendances de la demeure royale complétaient, avec les trois avenues, un magnifique coup d'œil offert aux habitants du château.

Outre ces trois avenues, plantées chacune de quatre rangées d'arbres, deux boulevards contribuaient encore à l'aspect solennel des approches du palais. Le boulevard de la Reine, tracé en 1775 et s'étendant de la plaine de Trianon à l'avenue de Picardie, et le boulevard du Roi, qui, coupant le précédent, forme maintenant la continuation de la rue des Réservoirs.

En face des écuries s'élevait la majestueuse grille de la royale résidence donnant accès dans la cour des Ministres (aujourd'hui cour des Statues.)

C'était devant cette cour que stationnaient les *chaises bleues*, lesquelles transportaient, moyennant six sols, jusqu'aux vestibules des escaliers de marbre, les personnes auxquelles leur rang ne permettait pas d'arriver en voiture jusque dans la cour Royale.

Nous avons dit dans notre premier chapitre que le droit de circulation sur la route de Paris à Versailles était rigoureusement interdit à tous véhicules publics, à l'exception des *carabas* et des *pots-de-chambre*. Dans la ville même ce règlement sévère était religieusement appliqué.

A Versailles donc on ne trouvait aucune voiture de place. Seuls les carrosses des seigneurs et les deux véhicules ci-dessus désignés avaient droit de rouler sur le pavé des avenues. Mais, si l'élite de la noblesse avait le privilège de pouvoir franchir sans mettre pied à terre la distance séparant l'entrée

de la cour des Ministres de celle des vestibules de la cour de Marbre, il n'en était pas de même pour la majorité des gentilshommes et des dames formant le gros de la cour.

On ne pouvait exiger cependant que tous ces élégants courtisans traversassent à pied, par les temps de pluie ou de poussière, la longue série des cours pour pénétrer dans le palais, aussi avait-on autorisé l'établissement des *chaises bleues* et des *brouettes*.

Bon nombre de grandes dames avaient leurs chaises dorées et armoriées.

Pour tracer une ligne de démarcation bien distincte entre les véhicules privés et les véhicules publics, on obligea ces derniers à être uniformément peints et bien clair; de là leur dénomination de *chaises bleues* et *brouettes bleues*.

La chaise exigeait deux porteurs; la brouette, suspendue sur deux roues, était traînée par un seul homme.

Chaises et brouettes bleues stationnaient sur la place d'Armes en attendant pratique. Des gens de cour, ne jouissant pas du privilège si ambitionné des *grandes entrées*, descendaient de leurs équipages en face de la grille dorée et louaient une chaise ou une brouette pour traverser la cour Royale et la cour de Marbre.

A l'heure où nous conduisons le lecteur sur la place d'Armes, c'est-à-dire au moment où M. de Niorres, obéissant au désir exprimé par les deux officiers de marine, s'engageait avec eux dans les bois de Trianon, suivi toujours et sans qu'il s'en doutât par l'espèce d'espion attaché à sa marche, les cours du palais offraient l'aspect le plus animé.

Il y avait ce jour-là réception extraordinaire chez le roi de France, réception qui devait être suivie d'un grand couvert et à laquelle étaient conviés non-seulement les courtisans et les représentants des puissances étrangères, mais encore bon nombre de gentilshommes de province admis à l'honneur de la présentation.

Aussi l'avenue de Paris et celle de Saint-Cloud étaient-elles envahies par des nuages épais de poussière au travers desquels on apercevait de brillants carrosses entraînés par de rapides attelages et surchargés de valets aux éclatantes livrées.

Dans la cour de Marbre, dans la cour Royale, dans celle des Ministres, les chaises et les brouettes se croisaient, se suivaient, se dépassaient au milieu d'une foule multicolore de domestiques et de soldats. Les carrosses des grands seigneurs arrivaient au grand trot, faisant une brusque trouée au milieu de ce monde; les chaises dorées prenaient le pas sur les chaises bleues; les coureurs, les hédiqués, les jockeys, dont la mode était toute récente, se pavanaient au soleil faisant miroiter à plaisir les dorures dont leurs habits étaient surchargés. Partout enfin l'animation la plus vive égayait la résidence royale.

Sur la place d'Armes, un flot de curieux, promeneurs innocents, étrangers, provinciaux se pressaient devant la grille s'efforçant de ne pas perdre un coup-d'œil du spectacle qu'ils contemplaient avec des regards ébahis.

Au premier rang de ces curieux se tenaient deux hommes tous deux remarquables par leurs allures franches, vives et décidées bien que fort différentes l'une de l'autre, mais qui, à en juger par l'énergie avec laquelle ils maintenaient leur place, avaient dû certes la conquérir par la toute-puissance de leurs épaules carrées et de leurs mains épaisses.

Le premier de ces deux hommes portait l'uniforme de soldat aux gardes françaises: c'était un beau et grand garçon d'une trentaine d'années, au visage plein, aux yeux vifs, à l'expression déterminée.

L'autre, plus âgé peut-être de quelques années, était de taille plus petite, mais son buste athlétique, ses jambes courtes et bien campées, ses bras énormes, décelaient une force musculaire peu commune.

Il portait le costume des matelots de la marine royale, et ce costume, si peu connu à cette époque des habitants de l'intérieur des terres, attirait sur lui tous les regards.

Au reste, à défaut de l'uniforme, l'homme valait certes la peine d'un examen attentif de la part des badauds de Versailles, car jamais type plus complet, plus saisissant du véritable homme de mer, n'avait dû s'offrir à leurs regards étonnés.

Sa tête surtout eût paru superbe à un peintre ami du genre énergique et peu soucieux de ce genre *mignard* que Boucher avait si fort contribué à mettre à la mode, bien qu'un autre artiste lui eût donné son nom.

Son front était large et carré, son nez petit et extrêmement retroussé, ses épais sourcils abritaient deux petits yeux bleus vifs et pétillants; sa bouche grande, aux lèvres épaisses et vermeilles, était garnie de dents qu'eussent enviées bien des duchesses; son menton, carré comme le front et fortement accusé, complétait l'ensemble de cette physionomie à laquelle une teinte violemment basanée de la peau donnait le caractère le plus original.

La bonté, la naïveté, la franchise se lisaient sur ce visage mobile, comme si les noms de ces belles et précieuses qualités y eussent été tracés en gros caractères.

La tête renversée en arrière, la poitrine au vent, les coudes en dehors, les mains enfoncées dans les poches de sa culotte flottante, les jambes écartées, les pieds fortement posés sur la terre, le corps bien assis sur ses hanches, le matelot demeurait immobile au milieu de la foule qui l'entourait sans paraître se soucier le moins du monde de l'attention qu'il provoquait.

Les voitures, les chaises, les brouettes défilaient sous ses yeux, et à chaque équipage richement doré que rencontraient ses regards, il faisait raisonner une vigoureuse parole d'admiration naïve dont ses voisins semblaient aussi étonnés que si le digne homme eût formulé sa pensée dans une langue inconnue.

A deux pas du matelot, les deux coudes appuyés sur l'entablement de pierre de la grille, ou voyait un petit homme dont l'aspect général du corps représentait assez volontiers celui d'une grosse boule, tant les lignes offraient peu d'angles, tant les bras et les jambes étaient écourtés, le ventre arrondi, le col enfoncé et la tête aplatie dans les épaules.

Effectivement, tout était rond dans la structure de ce singulier personnage; tête, yeux, menton, corps, pieds, mains, il ne devait pas marcher, il devait rouler.

Portant le costume adopté par la petite bourgeoisie de cette époque, le voisin de droite du matelot écarquillait ses petits yeux pour mieux contempler celui dont il froissait la vareuse, et tendait ses grandes oreilles en s'efforçant de ne rien perdre des observations que laissait échapper à chaque instant le matelot; mais, à l'expression de sa physionomie, il était aisé de deviner qu'il ne comprenait absolument rien à ce qu'il voyait et à ce qu'il entendait.

(A continuer.)